



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

EXERCICE 2021

Eléments en vue du débat organisé lors de la séance
du Conseil Municipal de décembre 2021

065-216500595-20210401-DELIB-2021-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2021
Date de réception préfecture : 06/04/2021

1-1 / LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES SELON LA LOI :

- **La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR)** du 06 février 1992 impose aux communes de 3.500 habitants et plus, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur la situation financière de la commune. (Budget principal et budgets annexes).
- **La loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe)** du 07 août 2015 est venue renforcer les obligations de transparence pour les conseillers municipaux et intercommunaux : le DOB prend la forme d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en sections de fonctionnement et d'investissement, sur la présentation des engagements pluriannuels et sur les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette.
- **La Loi de Programmation des Finances Publiques (LFPF) pour 2018-2022** du 22 janvier 2018 enrichit le ROB en fixant de nouvelles règles : les communes doivent présenter, sur le périmètre de leur budget principal et de leurs budgets annexes, leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

1-2 / CONTENU DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET MODALITES DE PUBLICATION ET DE TRANSMISSION

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit plus précisément le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire (DOB).

Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

A – Dans les communes de plus de 3500 habitants ou les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus,

- 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune ou l'EPCI portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B.-Modalités de publication et de transmission pour les communes

- Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.
- Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

2-1 LES PRINCIPAUX INDICATEURS MACRO ECONOMIQUES

2-1-1 Une croissance économique à dents de scie

•Au **niveau mondial**, nous avons observé en 2020, une chute record de l'activité au premier semestre suivie d'un fort rebonds au 3e Trimestre, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019.

•La **zone euro** a connu les mêmes phénomènes liés aux confinements / déconfinements / reconfinements. Les plans de relance nationaux destinés à soutenir l'économie sous forme de prêts et de subventions sont favorisés par la politique monétaire de la BCE maintenant des taux d'intérêt très bas.

Malgré cela, la croissance du PIB en zone euro a chuté à -11,7 % au 2^{ème} trimestre 2020 avant de rebondir à 12 % au 3^{ème} trimestre.

Selon la BCE, le repli de la croissance en zone euro devrait être autour de 2,8% au T4 et de 7,3% en moyenne en 2020.

•**La France** : Reculant de 5,9% au T1, le PIB a chuté de 13,8% au T2 suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai. Suite à l'assouplissement des restrictions sanitaires, la croissance du PIB au T3 a ainsi atteint 18,7% T/T mais a reculé de 3,9% en glissement annuel. La perte d'activité au T4 suite au deuxième confinement est attendue à - 4% et - 9,1% en moyenne en 2020.

2-1-2 De lourdes conséquences sur le marché du travail

Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11% d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8% vers la fin de 2022.

2-1-3 Une inflation durablement faible

Après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) s'est élevée à 0,5 % en moyenne en 2020. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années (0,7 %).

2-1-4 Des taux d'intérêt toujours très bas

Compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps. Les taux sont restés négatifs jusqu'à l'échéance 10 ans.

2-2 LES PREVISIONS POUR LES FINANCES PUBLIQUES EN 2021

2-2-1 Le déficit public accru par la crise sanitaire

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives dans un objectif de relance de l'économie, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020. Pour 2021, le gouvernement prévoit une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB.

2-2-2 La dette publique

Quant à la dette publique, elle s'élèverait en 2020 à 119,8 % du PIB selon la loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020. Pour 2021, la dette atteindrait 122,3 % du PIB.

2-3 LA LOI DE FINANCES INITIALE 2021 : IMPACT POUR LES COLLECTIVITES

2-3-1 La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La réforme fiscale mise en œuvre par la loi de finances pour 2020 prévoit notamment qu'à partir de 2021 les Communes recevront l'intégralité du taux départemental de TFB (Taxe sur le Foncier Bâti), en l'occurrence 24,69 % pour le Département des Hautes-Pyrénées, ainsi qu'une dotation de compensation tandis que les EPCI recevront une fraction dynamique de produit de TVA.

2-3-2 Diminution de moitié de la valeur locative de taxe foncière bâti des établissements Industriels (usines, ateliers, établissement où le rôle de l'outillage et de la force motrice est prépondérant, soumis à la méthode comptable donc hors micro BIC (dont le CA ne dépasse pas 176k€)), compensé par l'Etat de manière évolutive : la compensation suivra l'évolution des bases des-dits établissements. S'agissant d'un dégrèvement, l'Etat compense au taux de foncier bâti et CFE de 2020.

2-3-3 La réforme des indicateurs financiers servant à la répartition des dotations et des fonds de péréquation

Il s'agit d'une neutralisation des effets de la suppression de la taxe d'habitation et de la diminution de moitié des valeurs locatives des établissements industriels sur les potentiels fiscaux et financiers, et l'effort fiscal : à partir de 2022, un delta « fictif » serait ajouté par la DGCL pour neutraliser les effets de ces réformes. Ils devront recalculer les indicateurs, avec et sans ces réformes, pour ajouter une correction calculée pour la seule année 2022. Ce mécanisme est transitoire et dégressif : abattement de la correction de 10% dès 2022, 20% en 2024, et 20% supplémentaires par an (extinction en 2028). Il s'agit donc d'un lissage dans le temps.

2-3-4 Maintien des dotations de l'État

DGF : maintien de l'enveloppe avec renforcement de péréquation (DSU et DSR augmentant de 90 millions d'€uros)
FPIC : pas de modification

2-3-5 Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Après 2 reports dans les LFI précédentes, l'article 251 de la LFI planifie la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA dès 2021.

L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable.

Certaines dépenses (travaux de lutte contre les avalanches, de défense contre la mer, investissements sur le domaine public fluvial) sont exclues de ce traitement automatisé.

La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1^{er} janvier 2021 : en 2021 pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense en 2022 ou en 2023 respectivement pour les perceptions en N+ 1 ou N+ 2.

2-3-6 Revalorisation des bases d'imposition

Pour le coefficient **2021**, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an ressort à +0,2%, qui sera aussi l'augmentation des **bases** d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux,).

2-3-7 Décalage d'un an du compte financier unique (CFU)

La loi de finances pour 2019 introduisait le CFU (fusion du compte administratif et du compte de gestion). Il regroupera l'ensemble des informations comptables dans un seul document.

L'expérimentation du CFU initialement prévue à partir de l'exercice 2020 pour une durée maximale de 3 ans, est reportée à partir de l'exercice 2021.

Les collectivités et leurs groupements ont jusqu'au 1^{er} juillet 2021 pour se porter volontaires. La seule condition pour pouvoir participer à cette expérimentation est d'adopter la nomenclature comptable M57 comme le précisait la Direction générale des collectivités locales en 2019, à la place de la M14.

2-3-8 Mesures relatives aux ressources humaines pour les agents publics

- Gel du point d'indice : 56. 2323 € depuis le 1^{er} février 2017
- PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations) : poursuite et fin de la revalorisation des grilles en 2021

2-3-9 Le soutien à l'investissement public local

Subvention d'investissement pour la rénovation énergétique (Art. 242 de la LFI)

Dans le cadre du plan de relance et jusqu'au 31 décembre 2021, le Gouvernement met en place une subvention d'investissement pour la rénovation énergétique de bâtiments des collectivités locales, à hauteur d' 1 milliard d'€.

La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) sont également renforcées.

2-4 LA SITUATION DU TERRITOIRE

Démographie

- Une baisse de la population de l'ordre de – **6,6 % / an**, représentant 482 individus en moins chaque année.
- Un solde naturel négatif, avec en 2019, 49 naissances pour 146 décès
- Une population vieillissante avec 15 % de moins de 18 ans (contre 19 % dans les Hautes-Pyrénées) et 19,1 % de plus de 75 ans (contre 13,4 % pour les Hautes-Pyrénées).

Fiscalité

- Un potentiel financier / habitant (indicateur de richesse potentielle) de 848 € contre 1 041 € pour les communes de même strate
- Un effort fiscal de 1,47 % contre 1,21 % pour les communes de même strate (effort fiscal = rapport entre le produit de la fiscalité et le potentiel fiscal)

Emploi

- Un taux de chômage de 15,3 % contre 11,6 % pour la CC de la Haute-Bigorre

Famille

- 128 enfants de 0-3 ans, soit 1,8 % de la population contre 3,3 % en France métropolitaine
- 1848 familles avec enfants, contre 2 092 en 2007
- 391 de 80 ans et plus qui vivent seuls, alors que ce chiffre était de 318 en 2007
- 32 % des seniors exonérés de la CSG (= ayant une petite retraite), contre 27 % pour les Hautes-Pyrénées

Données socio-économiques

- Un revenu moyen des foyers fiscaux de 19 661 €, contre 22 160 € pour les Hautes-Pyrénées
- 250 foyers bénéficiaires du RSA pour en 2019, contre 223 en 2017
- 34 % des foyers fiscaux imposés contre 37 % dans les Hautes-Pyrénées et 44 % en France Métropolitaine
- 43% de la population de plus de 15 ans dont le diplôme est égal ou supérieur au BAC, contre 38 % en 2007
- 445 bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) en 2019
- 13 % de logements vacants (8 % pour la France), soit un total de 995 logements sur les 7 838 que compte Bagnères-de-Bigorre
- 50 % de propriétaires de leur logement, contre 58 % au niveau national

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal a clôturé l'exercice 2020 avec un excédent de fonctionnement de 2 769 K€ décomposé comme suit :

- Résultat de fonctionnement de l'exercice : 1 384 K€
- Résultat de fonctionnement reporté des années antérieures : 1 385 K€

3-1 LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

311 – les charges à caractères général (chap. 011)

Les charges à caractère général représentent 24 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2020 et devraient représenter en 2021, 27 %.

Nous observons **une baisse de l'ordre de 15 % en 2020 par rapport à 2019** (- 456 K€) s'expliquant essentiellement par la crise sanitaire qui a induit une forte baisse d'activité du fait des confinements et des protocoles sanitaires successifs. Ainsi, nous pouvons observer les évolutions suivantes :

- o La mise en berne des activités culturelles, des spectacles, du festival des arts et de la rue, des animations diverses (-100 K€)
- o La baisse de l'activité scolaire : achat des repas (- 60 K€), prestations du Contrat Educatif Local(CEL) (-24 K€), transport scolaire (-17 K€)
- o Les baisses des dépenses inhérentes à la fermeture des services : chauffage (-50 K€), achat fournitures (- 36 K€), éclairage public (-35 K€), prestations de déneigement Mongie (-39 K€), carburant (-14 K€), affranchissement (-8 K€)

A ceci s'ajoutent :

- o L'absence du Tour de France (-88 K€)
- o La fin de la prestation du CDG sur les archives (-20 K€)
- o Les dépenses liées au covid : centre covid au gymnase Cordier, achats des masques pour la population et le personnel, navette de portage de courses à domicile pendant le 1^{er} confinement (+65 K€)

Pour 2021, nous prévoyons une reprise d'activité induisant une **hausse** des charges à caractère général de l'ordre **17 %** par rapport à 2020 (+ 457 K€) essentiellement due à une prévision de retour à la normale de tous les services (scolaire, culture, sport, etc). A noter cependant les évolutions suivantes venant atténuer cette hausse :

- o La baisse des dépenses à la Mongie du fait de la fermeture de la station cet hiver 2020-2021 (- 66 K€ hors prestations de secours)
- o La baisse des indemnités d'assurances pour les véhicules suite au renouvellement du marché en 2020 (-32 K€)

En K€	2017	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général	2 889	3 195	3 117	2 661	3 118
Evolution en %	6,96%	10,60%	-2,43%	-14,62%	17,17%

312 – Les charges de personnel (chap. 012)

Les charges de personnel représentent **50 %** des dépenses réelles de fonctionnement en 2020. Suite à deux années de baisse, **2020** enregistre une **stabilité** des dépenses de personnel et ce malgré la mise en place du RIFSEEP en février 2020, la comptabilisation en année entière des mutualisations de 2019, le paiement sur une année entière de plusieurs postes recrutés en cours d'année (Responsable atelier, agent d'état civil), le versement de la prime covid.

L'année 2021 devrait connaître une hausse des charges de personnel de l'ordre de 3,25 % (+ 179 K€) en raison notamment de :

- Le RIFSEEP sur une année entière (mois de janvier)
- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de l'ordre de 2 %
- Le PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations)
- La mise en place obligatoire d'une prime précarité pour les agents contractuels de moins de deux ans
- L'imputation du poste d'Ingénieur Eau et Assainissement sur le budget principal mais remboursé par les trois budgets annexes (eau, assainissement et ATT)
- Le recrutement à temps complet d'un responsable du Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) pour lequel nous recevons une Dotation de l'Etat de 54 K€.
- Un certain nombre de départs à la retraite dont certains ne sont pas remplacés

En K€	2017	2018	2019	2020	2021
Charges de personnel	5 664	5 554	5 481	5 480	5 659
Evolution en %	1,35%	-1,93%	-1,33%	0,00%	3,26%

313 – les atténuations de produits (chap. 014)

Les atténuations de produits représentent en 2020, 14 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont constituées essentiellement de l'Attribution de Compensation reversée à la CCHB (1 521 K€ en 2020). La Ville demande à la CCHB depuis 2017 l'élaboration d'un Pacte financier et Fiscal, la situation réelle ayant évolué depuis la création de la CCHB en 1994. En effet, de par ce système de reversement obligatoire des attributions de compensation, si la Ville de Bagnères-de-Bigorre continue à assumer plus de 80 % des charges de fonctionnement transférées, elle assume également les charges de renouvellement des équipements. En d'autres termes, si la piscine communautaire devait être reconstruite, ce serait en grosse partie avec le financement de la fiscalité de Bagnères. Ce système de reversement obligatoire des attributions de compensation ne permet pas à la Ville de baisser sa fiscalité.

S'il serait donc nécessaire de réduire ce montant des attributions de compensation, nous prévoyons cependant leur stabilité, le Pacte n'ayant pas encore abouti.

Quant à la contribution au FPIC (Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales), la commune est nouvellement contributrice depuis 2019 avec une hausse en 2020 de 13 K€ et une hausse prévisionnelle en 2021 de 5 K€.

En K€	2017	2018	2019	2020	2021
Atténuation de produit	1 522	1 523	1 523	1 545	1 555
Evolution en %	-0,20%	0,06%	-0,02%	1,43%	0,66%

314 – Les autres charges de gestion courante (chap. 65)

Les autres charges de gestion courantes représentent 5 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2020. Elles sont composées essentiellement des subventions dites ordinaires, des indemnités des élus et des créances admises en non-valeur.

La **hausse de 8 % en 2020** (+44 K€) s'explique essentiellement par la hausse de la subvention au CCAS de l'ordre de 49 K€ dont 19 K€ a servi au financement du loyer mis en place à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour 2021, nous prévoyons à nouveau **une hausse** de l'ordre de 8 % (+47 K€), décomposée comme suit :

- Une hausse de la contribution aux écoles privées (à noter en parallèle une hausse de la mise à disposition des services à ces écoles (CEL, éducateur sportif, etc..) désormais valorisée).
- Une hausse des créances admises en non-valeur de l'ordre de 25 K€, la trésorerie imposant leur provision.
- La baisse de la subvention au CCAS (une seule année de loyer) (- 25 K€)

En K€	2017	2018	2019	2020	2021
Autres charges de gestion courante	574	528	536	579	626
Evolution en %	-0,20%	-7,95%	1,43%	8,17%	8,09%

315 – les charges financières (chap. 66)

Les intérêts de la dette représentent 4 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité en 2020. Ces charges ont **augmenté en 2020** de 8 % (+39 K€) en raison d'une régularisation des ICNE (+61 K€).

Pour 2021, nous prévoyons une hausse des intérêts de la dette de l'ordre de 13 % (+ 60 K€) décomposée comme suit :

- Hausse des intérêts de la dette (+ 70 K€) dont 51 K€ du fait du refinancement en janvier 2021 de l'emprunt structuré
- Une baisse des ICNE de l'ordre de 18 K€
- La prévision d'une ligne de trésorerie à 5 K€
- Et une hausse de la perte de change (emprunt Franc suisse) de l'ordre de 2 K€

En K€	2017	2018	2019	2020	2021
Charge financière	529	447	426	465	525
Evolution en %	-5,96%	-15,52%	-4,71%	9,15%	12,89%

316 – Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles représentent quant à elles 1 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2020 et sont composées essentiellement des subventions exceptionnelles.

La **baisse globale** observée **en 2020** de l'ordre de **56 %** (-173 K€) s'explique essentiellement par :

- L'absence en 2020 d'annulation de titres liée au contentieux avec le Pic du Midi
- L'annulation de certaines subventions exceptionnelles liées à des événements annulés du fait de la crise sanitaire

Pour 2021, avec un hypothétique retour à la normale, ces charges devraient **augmenter de 86 %** (+116 K€).

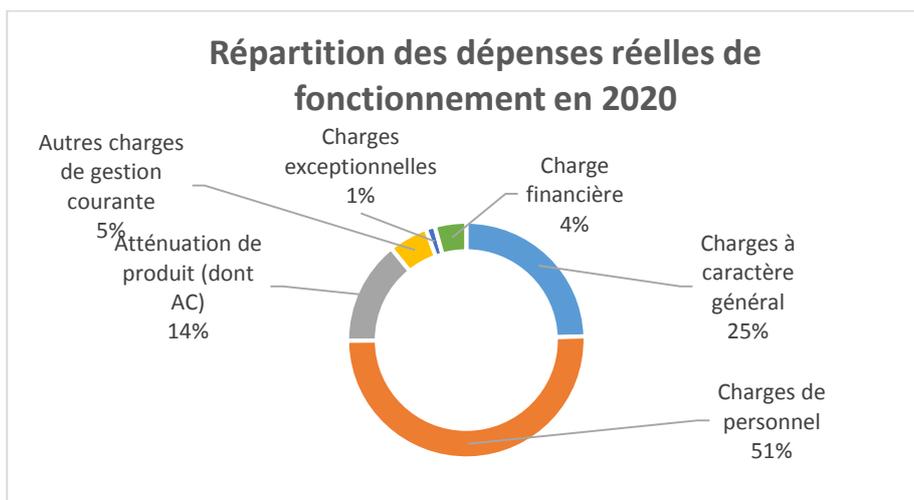
En K€	2017	2018	2019	2020	2021
Charges exceptionnelles	336	263	308	135	251
Evolution en %	129,52%	-21,65%	17,14%	-56,22%	85,65%

317 – Zoom sur les subventions aux associations

En K€	2017	2018	2019	2020	2021
Subventions ordinaires	166	163	175	178	183
Subventions exceptionnelles	114	188	184	127	178

Concernant les subventions dites ordinaires, nous observons une tendance haussière depuis 2019. Concernant les subventions exceptionnelles, comme indiqué préalablement, **2020** a été marquée par leur **baisse** du fait essentiellement de l'annulation de nombreuses manifestations du fait de la crise sanitaire. Pour 2021, le retour à la normale devrait rehausser les subventions exceptionnelles à leur niveau antérieur.

318 – Les marges de manœuvre en matière de charges



Les marges de manœuvre en terme de dépenses concernent essentiellement les dépenses qui ne sont pas rigides, c'est-à-dire celles non soumises à des engagements contractuels. Ainsi, les charges de personnel, les atténuations de produits et les charges financières sont considérées comme des charges rigides et représentent en 2020, 69 % des charges totales de fonctionnement. La Ville de Bagnères-de-Bigorre dispose donc à moyen terme de 31 % de marges de manœuvres en matière de dépenses de fonctionnement.

3-2 LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

321- – Les atténuations de charges (chap. 013)

Les atténuations de charges ne sont pas quantitativement significatives (approchant les 0% des recettes réelles de fonctionnement en 2020) et sont essentiellement constituées des indemnités journalières, d'où la forte variabilité d'une année sur l'autre.

En K€	2017	2018	2019	2020	2021
Atténuation de charges	44	42	27	54	0
Evolution en %	-33,04%	-3,59%	-34,85%	98,56%	-100,00%

322 – Les produits des services du domaine, vente (chap. 70)

Ce produit représente en 2020, 11 % des recettes réelles de fonctionnement. On peut observer **sur 2020 une forte baisse** de l'ordre de 24,40 % (- 463 K€) décomposée comme suit :

- Les baisses liées à la baisse d'activité du fait de la crise sanitaire : droits de stationnement (-60 K€), droits de place et marché (-67 K€), vente des repas scolaires (-44 K€), redevance activités culturelles (-42 K€), vente de spectacles (-20 K€)
- A une forte baisse de la vente de coupe de bois (-83 K€)
- Le non remboursement de frais par le budget annexe Assainissement (-37 K€), celui-ci rencontrant des difficultés

Pour 2021, malgré une hypothèse de reprise d'activité, les produits des services devraient observer une baisse de l'ordre de 3,15 % (-45 K€) s'expliquant comme suit :

- La fermeture de la station de la Mongie cet hiver 2020 / 2021 : redevance secours (-174 K€), redevance évacuation (- 9 K€), location salle hors sac (- 5 K€), prestation de déneigement (-22 K€)
- La reprise d'activité se traduit par une hausse des ventes de repas scolaires (+ 29 K€), la reprises des droits de stationnement (+43 K€) et des droits de place et marché (+62 K€), les coupes de bois (+34 K€)
- A noter également une baisse de la redevance camping de l'ordre de 24 K€

En K€	2017	2018	2019	2020	2021
Produits des services du domaine	1 745	1 829	1 901	1 437	1 391
Evolution en %	9,73%	4,81%	3,93%	-24,40%	-3,15%

323 – Impôts et taxes (chap. 73)

3231 – Evolution du produit fiscal

Les produits fiscaux représentent en 2020, 57 % des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. La **baisse observée en 2020** de l'ordre de 5, 74 % (- 447 K€) s'explique notamment par la forte baisse du produit des jeux (casino).

Pour 2021, nous prévoyons **une forte baisse de l'ordre 11 %** (- 823 K€) essentiellement due à :

- La suppression par la CCHB de la Dotation de Solidarité Communautaire (- 519 K€) compensée en investissement par un fonds de concours (en cours d'examen dans le cadre du pacte financier et fiscal)
- La baisse des taxes sur les remontées mécaniques du fait de la fermeture de le station cet hiver 2020/2021(- 194 K€)
- La continuité de la baisse du produit des jeux (- 48 K€)
- Une prévision à la baisse des droits d'enregistrement (- 89 K€)

Accusé de réception en préfecture
065-216500595-20210401-DELIB-2021-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2021
Date de réception préfecture : 06/04/2021

Quant à la fiscalité locale, la réforme fiscale, telle que précisée aux 2-3-1 et 2-3-2 du présent rapport rend impossible les prévisions d'autant qu'à ce jour, l'Etat ne nous a transmis aucune information sur les évolutions des bases et des compensations du fait des exonérations. Aussi, en l'état actuel des choses, l'évolution de fiscalité ne tient compte que de la revalorisation des bases de 0,2%.

A noter cependant, qu'au taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties (21,50 %), s'ajoutera le taux départemental de 2020 (soit 24,69 %), amenant donc le taux à 46,19 % (sans aucune recette supplémentaire).

Le Pacte financier et fiscal n'ayant pas abouti à ce jour, et au vu de l'état des recettes impactées fortement par la crise sanitaire, aucune baisse de taux ne pourra être envisagée cette année.

En K€	2017	2018	2019	2020	2021
Produit fiscal (TH, TFB, TFNB)	5 440	5 538	5 679	5 695	5 707
Evolution en %	0,49%	1,81%	2,54%	0,28%	0,20%
Dotation de Solidarité Communautaire	675	528	519	519	0
Evolution en %	0,00%	-21,79%	-1,56%	0,00%	-100,00%
FPIC	50	53	102	97	124
Evolution en %	-21,78%	5,21%	92,64%	-4,83%	28,84%
Taxe Pylônes	21	21	22	23	21
Evolution en %	11,90%	3,86%	2,53%	4,74%	-8,24%
Taxe Electricité	201	218	203	192	190
Evolution en %	-1,84%	8,76%	-7,01%	-5,69%	-0,81%
Droit d'enregistrement	288	409	339	350	260
Evolution en %	15,17%	42,25%	-17,12%	3,10%	-25,62%
Taxe sur les remontées mécaniques	451	365	427	239	45
Evolution en %	56,04%	-19,10%	17,10%	-43,97%	-81,20%
Taxe sur le produit des jeux	507	470	490	213	166
Evolution en %	0,47%	-7,31%	4,36%	-56,51%	-22,41%

Au vu de ces hypothèses, l'évolution globale du chapitre 73 serait la suivante :

En K€	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts et taxes	7 616	7 606	7 782	7 335	6 513
Evolution en %	2,74%	-0,14%	2,32%	-5,74%	-11,21%

3233 – Recherche de marge de manœuvre fiscale

Au regard de l'ensemble des taxes perçues par la Ville de Bagnères-de-Bigorre, on peut noter en définitive une faible marge de manœuvre :

- La Taxe Pylônes, la Taxe Electricité, les droits d'enregistrement, la Dotation de Solidarité Communautaire, le FPIC peuvent être considérés comme des données sur lesquelles la Ville ne peut agir.
- L'effort fiscal de la Ville de Bagnères-de-Bigorre étant particulièrement élevé, la Commune ne peut jouer sur les taux pour améliorer son épargne.

A ce stade, il est donc important dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal à élaborer avec la CCHB de retrouver de la marge de manœuvre fiscale au travers notamment de la révision des attributions de compensation.

324 – les dotations et participations

Les dotations et participations représentent 28 % des recettes réelles de fonctionnement en 2020. Composées des dotations de l'Etat (DGF notamment) et de subventions d'organismes divers, après une période de forte baisse, puis une période de stabilisation, elles ont connu en 2020 une hausse de 9 % (+ 310 K€) composée comme suit :

- Une compensation de l'Etat des pertes fiscales et domaniales liées à la crise sanitaire de 346 K€
- Une subvention de l'ARS pour l'ouverture du centre Covid (35 K€)
- Une baisse de la DGF de l'ordre de 72 K€

Pour 2021, nous prévoyons une hausse de 2 % (+66 K€) due essentiellement à la hausse de la compensation pour pertes fiscales de l'Etat s'établissant à 450 K€ (345 K€ en 2020).

En K€	2017	2018	2019	2020	2021
Dotations et participations	3 174	3 272	3 292	3 602	3 668
Evolution en %	-0,49%	3,09%	0,63%	9,41%	1,84%

Concernant la DGF, après avoir enregistré des années successives de baisse, puis une légère stabilité, elle repart à partir de 2020 à la baisse :

K€	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	1 557	1 555	1 594	1 484	1 474
+ Dotations d'aménagement (DA)	1 220	1 270	1 259	1 297	1 299
dont DSU	267	281	218	303	312
dont DSR	604	623	673	657	669
dont DNP	360	366	368	337	319
DGF	2 777	2 824	2 853	2 781	2 773
Différence par rapport à n-1	-27	48	29	-72	-8

325 – Autres produits de gestion courantes

Les autres produits de gestion courante représentent 3 % des recettes réelles de fonctionnement en 2020. Ils sont composés des loyers des immeubles, du remboursement de charges (conservatoire botanique et France Service) et de la subvention du budget ATT au budget principal justifiée par une participation aux charges de festivités et aménagements venant améliorer la fréquentation de la station thermale, ainsi que la taxe foncière.

Ils ont connu en 2020 une baisse de l'ordre de 23 % (- 119 K€) en raison essentiellement de la baisse de la subvention du budget ATT, les festivités ayant été annulées en 2020, se limitant au remboursement de la taxe foncière. Cette baisse a toutefois été partiellement compensée par la mise en place en 2020 d'un loyer de 40 K€ à la CCHB pour France services (année 2019 et 2020).

Pour 2021, nous prévoyons une hausse de 23 % (+93 K€) due essentiellement à la hausse de la subvention du budget ATT pour le financement des festivités et des aménagements budgétisés, cette hausse étant atténuée par une seule année de loyer sur France Service.

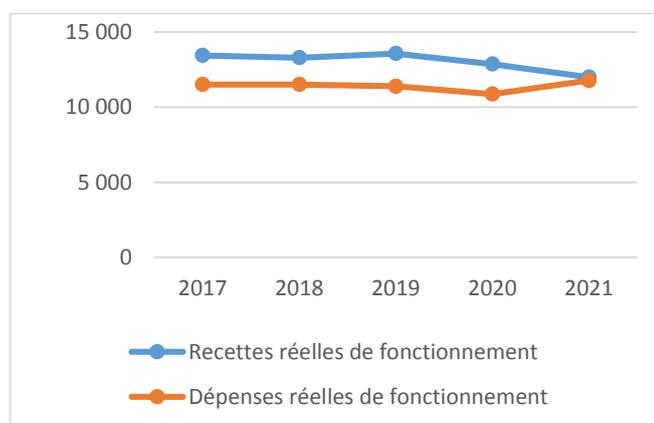
En K€	2017	2018	2019	2020	2021
Autres produits de gestion courante	782	470	517	398	491
Evolution en %	-7,11%	-39,83%	9,79%	-22,98%	23,41%

33- L'EFFET CISEAU

331 Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement depuis 2017 (Budget principal)

En l'état actuel des prévisions budgétaires, la baisse des recettes réelles de fonctionnement génère une situation de tension avec une tendance vers l'effet ciseau.

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	13 437	13 296	13 571	12 871	12 132
Dépenses réelles de fonctionnement	11 511	11 511	11 390	10 866	11 734
Epargne brute	1 927	1 785	2 181	2 005	397
Evolution de l'épargne brute	-9,83%	-7,34%	22,16%	-8,04%	-80,19%



332 Un bon taux d'épargne brute qui pourrait en 2021 atteindre les seuils critiques

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Il existe deux seuils d'alerte :

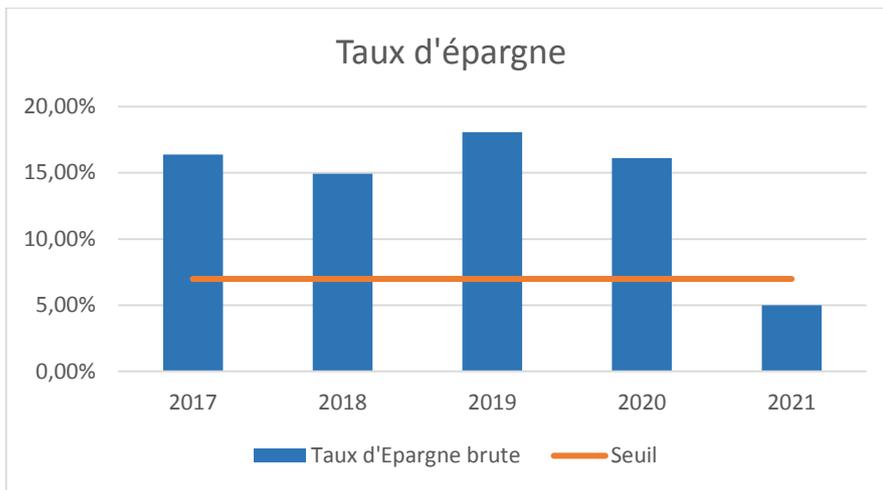
- Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.
- Le second seuil d'alerte (7% des RRF) présente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Le taux d'épargne brute de la Ville de Bagnères de Bigorre est supérieur depuis 2016 aux deux seuils critiques.

Toutefois, si 2021 se réalise comme budgétairement prévu, le taux d'épargne franchirait d'un coup le second seuil critique :

K€	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne brute	2 200	1 986	2 452	2 074	608
Recettes réelles de fonctionnement	13 437	13 296	13 571	12 871	12 132
Taux d'Epargne brute	16,37%	14,93%	18,07%	16,11%	5,01%

Accusé de réception en préfecture
065-216500595-20210401-DELIB-2021-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2021
Date de réception préfecture : 06/04/2021



34 – LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

EN K€	COUT	COUT NET
LOGICIELS (dont gestion masse salariale, AP/CP, horodateurs)	28	28
FONDS DE CONCOURS CCHB POURMODULE TICKET SPORT + GFI	9	9
REPLACEMENT DU SERVEUR A LA MAIRIE SUR DEUX SALLES	120	120
MATERIEL INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE POUR LES SERVICES	33	32
MATERIEL INFORMATIQUE ECOLES	9	9
MOBILIER DIVERS	15	15
MATERIELS DIVERS ET OUTILLAGES	118	116
VEHICULES (5 VAE, Goupil, 1 véhicule PM équipé, 1 tondeuse talus)	71	67
TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	166	158
PARTICIPAT° AUX TRAVAUX DU 1ER ETAGE RUE DE LA REPUBLIQUE	25	25
ETUDE SPORT SANTE	60	20
RENOVATION WC ANCIENNE MAIRIE	25	25
DEMOLITION WC SQUARE ST JEAN	16	8
ACCESSIBILITE DE LA SALLE DES FETES HAUT DE LA COTE	10	10
CIMETIERE - REPRISSE DE CONCESSIONS (34 TOMBES)	25	25
RENOVATION ECOLE CLAIR VALLON (TRANCHE 2)	227	107
RENOVAT° ECOLE CARNOT : LANCEMENT MOE ET REFECT° COUR	150	105
MUSEES : ACHAT D'ŒUVRE D'ART ET ENCADREMENT PLAN	5	5
MUSEE SALIES : TRAVAUX D'ACCESSIBILITE ET RESERVES	216	90
ARCHIVES : NUMERISATION DES REGISTRES ETAT CIVIL	10	10
EGLISE ST VINCENT : TRAVAUX DE RELEVAGE DU GRAND ORGUE	54	46
REFECTION ECLAIRAGE PISTE ATHLETISME, TENNIS, CORDIER	20	20
CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU DOJO (MOE)	15	15
INSTALLATION D'UN PUMPTRACK	100	42
CENTRE EQUESTRE : TRAVAUX LOGEMENT + TERRASSE	60	60
ACHAT FONCIER POUR AMENAGEMENT DIVERS	8	8
AMENAGEMENT DU LAC DE CLAIR VALLON	40	40
PUP DES VERGES	51	13
AMENAGEMENT PASSERELLE SUR L'ADOUR	100	48
AMENAGEMENT RUE ALFRED ROLAND ET RUE GAMBETTA	228	137
AMENAGEMENT MODES DOUX (DONT PARC DE LA MAIRIE)	75	44
TROTTOIRS DEVANT LES GRANDS THERMES	80	80
VOIRIE ET TROTTOIRS ACCESSIBILITES		
Ville	70	70
Hameaux	80	80
La Mongie	80	80
OPERATION FACADES	130	70
LA MONGIE		
Etude de protection de l'entrée de station - RTM	51	31
Acquisition logement médecin de la Mongie	100	100
Achat de deux navettes	12	12
Matériel divers	35	35
Construction de la gendarmerie	998	392
Divers travaux dont protection versant sud	80	55
Construction de la station essence	222	122

Accusé de réception en préfecture
065-216500595-20210401-DELIB-2021-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2021
Date de réception préfecture : 06/04/2021

Travaux paravalanches	60	60
TOTAL	4 086 015	2 644
EMPRUNT ENVISAGE	600	

IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes sont au nombre de 3 :

- Budget annexe de l'eau
- Budget annexe de l'assainissement
- Budget annexe de l'activité thermique et thermoludique

et permettent la gestion individualisée de ces services, pour des raisons qui peuvent être réglementaires ou propres à la collectivité.

4-1 BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget annexe de l'eau a clôturé l'exercice 2020 avec un excédent de fonctionnement de 365 K€ décomposé comme suit :

- o Résultat de fonctionnement de l'exercice : 126 K€
- o Résultat de fonctionnement reporté des années antérieures : 240 K€

Fonctionnement

En terme de dépenses de fonctionnement, ce budget est essentiellement constitué par des dépenses à caractère général et des dépenses d'intérêt des emprunts.

- Les charges à caractère général (chap. 011) représentent en 2020, 79 % des dépenses réelles de fonctionnement. A noter que depuis 2018, avec la nouvelle délégation de service public avec Véolia, la Ville reverse à Véolia la part P2 qui représente les charges d'exploitation pour la production d'eau pour le Syndicat Tarbes Sud remplacé depuis le 1^{er} janvier 2020 par l'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et ce, à hauteur pour 2020 de 0,0477 € HT / m³ (environ 2.5 Millions de m³ vendus), soit 100 K€. L'année 2019 ayant fait l'objet d'une régularisation sur un an et demi, nous observons en 2020 une baisse (une année d'exploitation).

Pour 2021, nous prévoyons une hausse de l'ordre de 25 K€ par mesure de prudence :

EN K€	2017	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général	58	48	199	153	178
Evolution en %	23,23%	-16,46%	312,81%	-22,97%	16,18%

Les charges financières représentent quant à elles en 2020, 21 % des dépenses réelles de fonctionnement et n'évoluent que très peu ces dernières années.

EN K€	2017	2018	2019	2020	2021
Charges financières	69	39	38	40	46
Evolution en %	34,6%	-42,7%	-2,5%	3,9%	15,9%

En terme de recettes de fonctionnement, ce budget est constitué uniquement par :

Les produits du service des domaines (chap.70) : ceux-ci sont composés par :

- la redevance du fermier, correspondant en définitive à la surtaxe établie par la Ville, fixée à 252 K€ en 2020 et qui devrait connaître en 2021 une stabilité.
- la redevance des syndicats Tarbes Sud (Agglo TLP) de l'ordre de 170 K€, Haut Adour et Gerde Beudéan de l'ordre de 14 K€. Si le prévisionnel budgétaire affiche aujourd'hui une stabilité de ces recettes, la Ville a engagé avec ces syndicats des négociations en vue d'augmenter le prix de l'eau de telle sorte à financer la reconstruction de l'usine de traitement.

EN K€	2017	2018	2019	2020	2021
Produits des services, ventes	356	385	435	436	424
Evolution en %	-2,23%	8,03%	13,12%	0,25%	-2,79%

L'évolution conjointe des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement

EN K€	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	356	385	435	436	424
Dépenses réelles de fonctionnement	126	87	237	193	224
Epargne Brute	230	297	198	243	200
Evolution de l'épargne brute	-14%	29%	-33%	23%	-18%

Investissements

Il sera prévu en 2021 la continuité des travaux relatifs aux conduites d'eau potable pour un montant avoisinant les 370 K€, ainsi que la réalisation du schéma d'eau potable de la Mongie (20 K€) aidé à 50 % par l'Agence de l'eau..

Concernant l'**usine d'eau potable**, il a été mis en place en 2019 une AP/CP (Autorisation de Programme / Crédits de Paiement) qui évolue comme suit :

N° AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Mandatés en 2018	Mandatés en 2019	Mandatés 2020	Crédits de paiement CP 2021
AP 2019-1	Réhabilitation de l'usine de Médoules	4 442 500,00 €	42 132,00 €	42 964,79 €	3 900,00 €	4 353 503,21 €

Les 2/3 de volumes produits étant destinés à la CATLP, celle-ci nous sollicite pour la création d'un syndicat de production. Cette hypothèse est actuellement en analyse.

EN K€ HT	COUT NET
USINE DE MEDOUS	4 200 000
RESEAU ARBIZON 2021 (bas de Salut jusqu'à l'Arbizon)	200 000
SCHEMA DIRECTEUR de l'EAU	10 000
REPARATION RESERVOIR MONGIE TOURMALET	120 000
TRAVAUX DIVERS	50 000
TOTAL TRAVAUX RESEAUX	380 000
TOTAL TRAVAUX RESEAUX + USINE D'EAU POTABLE	4 580 000
EMPRUNT ENVISAGE SANS USINE	62 K€
EMPRUNT ENVISAGE AVEC USINE	4 262 K€

4-2 LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

En terme de dépenses de fonctionnement, ce budget comprend les charges suivantes :

Les charges à caractère général (chap. 011) représentent en 2020, 55 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 42 % en 2019). En effet, les charges à caractère général **ont augmenté en 2020** de l'ordre de 58 % (+ 51 K€) s'expliquant comme suit :

- la facturation par le délégataire de la part P2 – année entière (+25 K€) (part relative à l'exploitation de la STEP des effluents en provenance des syndicats Las Aygues et Haut Adour), et ce conformément à la nouvelle délégation de service public depuis le 1^{er} juillet 2018.
- Or, si ces syndicats remboursent à la Ville depuis toujours la part des investissements (P1 dans la convention), ils n'ont jamais payé la part d'exploitation (P2) de l'ancienne DSP de 2010 à mi-2018. De ce fait, la ville n'a à son tour jamais payé cette part P2 au délégataire qui a demandé en 2020 un protocole d'engagement de paiement de la dette sur deux années (2020 et 2021) d'un montant global de 150 K€ (+74 K€ pour l'année 2020) (cf protocole d'engagement auprès de Véolia – Délibération du 16 novembre 2020),
- Ce budget présentant un déséquilibre, il a été décidé en 2020 le non remboursement de frais au budget principal (-42 K€).

Pour 2021, une forte hausse des charges à caractère général est à nouveau prévue de l'ordre de + 101 % (+139 K€) en raison de :

- La prévision d'une étude de défaillance demandée par le délégataire (+ 14 K€)
- Le remboursement au budget principal de la mise à disposition de l'ingénieur eau et assainissement, ce poste n'étant plus intégré dans ce budget annexe (+46 K€)
- La comptabilisation sur deux années de la part P2 (2020 et 2021), celle-ci étant jusqu'alors décalée d'un an (+107 K€)

A noter qu'il sera versé, comme en 2020, la part P2 conformément au protocole d'engagement de paiement (74 K€).

EN K€	2017	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général	80	68	87	138	277
Evolution en %	19,92%	-15,86%	28,82%	58,02%	100,71%

Les charges de personnel (chap. 012), représentant en 2020, 16 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour 2021, comme indiqué précédemment, il a été décidé d'imputer ce poste d'ingénieur eau et assainissement sur le budget principal et de le répartir sur les 3 budget annexes (eau, assainissement et ATT), via les remboursements de frais.

EN K€	2017	2018	2019	2020	2021
Charges de personnel	36	36	39	41	0
Evolution en %	3,19%	1,52%	7,88%	6,28%	-100,00%

Les charges financières (chap. 66) représentent en 2020 quant à elles 29 % des dépenses réelles de fonctionnement et évoluent à la baisse depuis quelques années.

2021 devrait observer la même tendance.

EN K€	2017	2018	2019	2020	2021
Charges financières	120	93	79	74	67
Evolution en %	18,45%	-22,63%	-14,69%	-6,94%	-8,74%

Accusé de réception en préfecture
065-216500595-20210401-DELIB-2021-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2021
Date de réception préfecture : 06/04/2021

En terme de recettes de fonctionnement, ce budget est essentiellement constitué par :

Le produit des services du domaine, les ventes (chap. 70), s'il représente en 2020, 95 % des recettes réelles de fonctionnement, il est composé des éléments suivants :

- La redevance du fermier correspondant au reversement de la surtaxe de la Commune qui a connu en 2020 une hausse de l'ordre de 50 K€ par rapport à 2019 (qui avait subi une baisse de 56 K€ en raison d'importants dégrèvements justifiés par des fuites sur réseau notamment). Nous envisageons **pour 2021** une légère hausse de l'ordre de 12 K€, en raison notamment de la mise en place en 2020 du forfait de 20 € / compteur (effet sur une moitié d'année).
- La redevance des Syndicats Las Aygues et Haut Adour qui suit en 2020 l'évolution de la part P2 (année entière). **Pour 2021**, il est prévu en plus de ce remboursement de la part P2, le remboursement par ces syndicats des sommes dues de 2010 à mi-2018, à savoir 175 K€ pour le Syndicat Las Aygues et 124 K€ pour le Syndicat Haut Adour.

EN K€	2017	2018	2019	2020	2021
Produits des services, ventes	504	562	538	615	900
Evolution en %	-6,19%	11,50%	-4,27%	14,45%	46,34%

Les dotations et participations représentant 5 % des recettes réelles de fonctionnement en 2020. Composées uniquement de la prime d'épuration de l'Agence de l'Eau, elle évolue d'année en année entre 20 et 30 K€.

EN K€	2017	2018	2019	2020	2021
Dotations et participations	28	36	24	29	20
Evolution en %	-2,46%	27,41%	-34,30%	21,19%	-30,67%

L'évolution conjointe des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement

Si l'épargne brute s'est dégradée en 2019 et 2020 comparativement à l'épargne de 2017, la prévision de remboursement par les syndicats et la mise en place du forfait assainissement devrait permettre une amélioration de l'épargne en 2021, ce qui permettra de répondre à la nécessité de réhabilitation du réseau.

EN K€	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	533	622	562	645	921
Dépenses réelles de fonctionnement	236	196	205	253	344
Epargne Brute	297	426	357	392	578
Evolution de l'épargne brute	-18%	43%	-16%	10%	47%

Investissements

EN K€ HT	COUT
RUE ROLAND	160 000
CANALISATION SOUS L'ADOUR	80 000
CONTRÔLE DE L'ETANCHEITE DES RESEAUX	9 000
TRAVAUX DIVERS	50 000
TOTAL TRAVAUX	299 000
EMPRUNT ENVISAGE	158 K€

Pour ce faire, il sera nécessaire de contracter un emprunt d'un montant de 158 K€.

Accusé de réception en préfecture
065-216500595-20210401-DELIB-2021-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2021
Date de réception préfecture : 06/04/2021

4-3 LE BUDGET ANNEXE DE L'ACTIVITE THERMALE ET THERMOLUDIQUE

Fonctionnement

En terme de dépenses de fonctionnement, ce budget comprend essentiellement les charges suivantes :

Les charges à caractère général (chap. 011) représentant en 2020, 57 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 29 % en 2019). La hausse de 24 % (+41 K€) observée en 2020 s'explique essentiellement par :

- la résiliation des contrats des Thermes de la Reine (11 K€)
- Les contrats de maintenance des systèmes hydrauliques suite à la passation de marchés en 2019
- le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement de la consultation pour le renouvellement des DSP des Grands Termes et du centre thermo ludique qui s'achèvent respectivement en mai et juin 2021. Au vu des contraintes sanitaires qui pèsent sur le thermalisme, ce délai doit être prolongé jusqu'à décembre 2022.

Pour 2021, nous prévoyons une hausse de 15 % (+31 K€), en raison essentiellement de prévisions budgétaires relativement larges.

EN K€	2017	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général	162	162	167	208	239
Evolution en %	-4,29%	-0,24%	3,36%	24,42%	14,86%

Les autres charges de gestion courante (chap. 65), représentant 14 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2020 (contre 53 % en 2019), sont essentiellement constituées de la subvention au budget principal au titre des services, travaux et animations en faveur du budget de l'activité thermique et thermo ludique.

En 2020, en raison de la crise sanitaire imposant la fermeture des thermes et d'Aquensis du 15 mars au 3 juillet, et depuis le 3 novembre 2020, cette subvention n'a servi qu'à couvrir les charges de taxes foncières et d'assurance de ces bâtiments supportées par le budget principal.

Dans l'hypothèse d'une reprise d'activité, nous prévoyons en 2021, une subvention de l'ordre de 200 K€.

EN K€	2017	2018	2019	2020	2021
Autres charges de gest ^o courante	490	245	300	50	200
Evolution en %	-10,95%	-50,00%	22,45%	-83,33%	299,99%

Les charges financières (chap. 66) représentant, en 2020, 28 % des dépenses réelles de fonctionnement, ont augmenté en 2020 en raison de la contractualisation de l'emprunt de 2 900 K€ pour l'achat des Thermes de la Reine en 2019.

Pour 2021, leur stabilisation est prévue.

EN K€	2017	2018	2019	2020	2021
Charges financières	202	107	96	104	105
Evolution en %	28,9%	-47,0%	-10,5%	8,8%	0,8%

En terme de recettes de fonctionnement, ce budget est généralement constitué par :

Le produit des services du domaine, les ventes (chap. 70) représentaient en 2019, 445 K€, soit 32 % des recettes réelles de fonctionnement.

Accuse de réception en préfecture
065-216500595-20210401-DELIB-2021-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2021
Date de réception préfecture : 06/04/2021

Pour tenter de soutenir l'activité thermique et thermo ludique, fortement impactée par la crise sanitaire, la Ville de Bagnères de Bigorre a décidé en 2020 de ne pas facturer la vente d'eau. A noter également en 2020, la fin de la vente d'eau à l'hôpital.

Pour 2021, dans l'hypothèse d'une reprise d'activité, ce produit reprendrait également.

EN K€	2017	2018	2019	2020	2021
Produits des services, ventes	458	462	446	0	150
Evolution en %	0,65%	0,97%	-3,50%	-100,00%	150,00%

Les autres produits de gestion courantes représentent du coup en 2020, 100 % des recettes réelles de fonctionnement. Composées de la redevance d'affermage, cette dernière évolue à la hausse tous les ans sauf pour l'année 2021 où nous prévoyons une stabilité.

EN K€	2017	2018	2019	2020	2021
Autres produits de gestion	923	933	947	966	966
Evolution en %	0,55%	1,09%	1,55%	2,00%	0,01%

L'évolution conjointe des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement

Les recettes à la baisse, les dépenses autant que faire se peut maîtrisées, l'effet ciseau s'installe dans ce budget avec de fait une dégradation de l'épargne brute qui reste cependant intéressante.

EN K€	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	1 380	1 395	1 393	967	1 121
Dépenses réelles de fonctionnement	894	515	568	366	554
Epargne Brute	486	880	825	601	567
Evolution de l'épargne brute	10%	81%	-6%	-27%	-6%

Investissements

Il sera proposé le programme d'investissement suivant :

EN K€ HT	COUT
SQUARE ARISTIDE BRIAND	15 000
ACHAT DE PIECES POUR FORAGE	15 000
ABORDS DES BASSINS VOIRIE	10 000
CONDUITE REGINA	80 000
TOTAL TRAVAUX	120 000
EMPRUNT ENVISAGE	0 K€

V – L'ÉPARGNE NETTE PAR BUDGET

BUDGET PRINCIPAL

K€	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de gestion courante	13 375	13 234	13 534	12 841	12 092
- Charges de gestion courante	10 646	10 800	10 656	10 266	10 959
= Excédent brut courant (EBC)	2 729	2 433	2 878	2 575	1 133
+ Produit exceptionnel larges (hors prod cession)	62	20	28	30	40
- Charges exceptionnelles (dont intérêt LT)	365	281	308	165	288
= Epargne de gestion	2 427	2 172	2 598	2 440	885
- Charges financières (6611 + 6612)	500	429	496	435	488
= Epargne brute	1 927	1 743	2 102	2 005	397
- Remboursement du capital	980	1 131	1 200	1 233	1 240
= EPARGNE NETTE	946	612	902	772	-843

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

K€	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de gestion courante	356	385	435	436	424
- Charges de gestion courante	58	48	199	153	178
= Excédent brut courant (EBC)	298	337	236	283	246
+ Produit exceptionnel larges (hors prod cession)	0	0	0	0	0
- Charges exceptionnelles (dont intérêt LT)	0	0	0	0	0
= Epargne de gestion	298	337	236	283	246
- Charges financières (6611 + 6612)	69	39	38	40	46
= Epargne brute	230	297	198	243	200
- Remboursement du capital	84	85	92	120	123
= EPARGNE NETTE	146	212	106	124	77

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

K€	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de gestion courante	532	598	561	644	920
- Charges de gestion courante	116	104	126	179	277
= Excédent brut courant (EBC)	416	494	435	465	644
+ Produit exceptionnel larges (hors prod cession)	1	24	1	1	1
- Charges exceptionnelles (dont intérêt LT)	0				
= Epargne de gestion	417	518	436	466	645
- Charges financières (6611 + 6612)	120	93	79	74	67
= Epargne brute	297	426	357	392	578
- Remboursement du capital	354	461	423	437	451
= EPARGNE NETTE	-57	-35	-66	-45	126

BUDGET ANNEXE DE L'ACTIVITE THERMALE ET THERMOLUDIQUE

K€	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de gestion courante	1 380	1 395	1 393	966	1 116
- Charges de gestion courante	652	408	467	258	439
= Excédent brut courant (EBC)	728	987	926	708	677
+ Produit exceptionnel larges (hors prod cession)	0	0	0	1	0
- Charges exceptionnelles (dont intérêt LT)	40	0	5	3	10
= Epargne de gestion	688	987	921	706	667
- Charges financières (6611 + 6612)	202	107	96	104	105
= Epargne brute	486	880	825	601	562
- Remboursement du capital	404	421	365	510	520
= EPARGNE NETTE	82	459	460	91	43

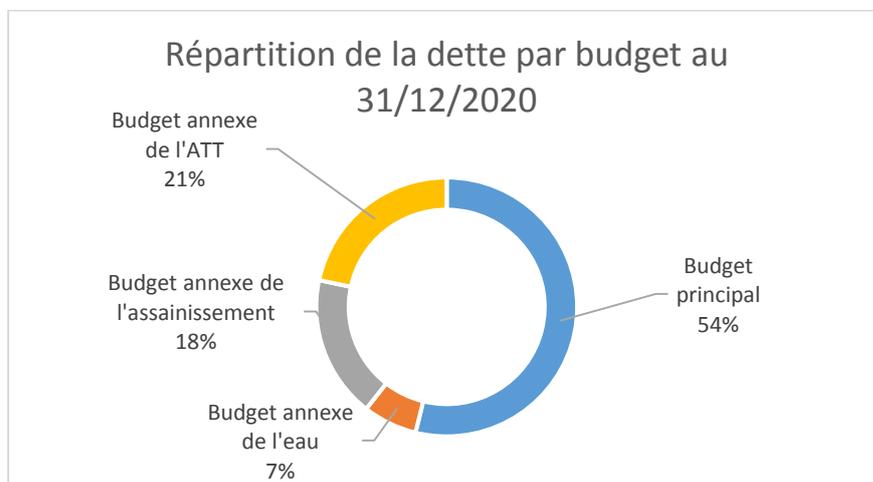
BUDGETS CONSOLIDES

K€	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de gestion courante	15 643	15 611	15 924	14 888	14 552
- Charges de gestion courante	11 472	11 360	11 448	10 856	11 852
= Excédent brut courant (EBC)	4 172	4 251	4 475	4 032	2 700
+ Produit exceptionnel larges (hors prod cession)	63	45	29	31	41
- Charges exceptionnelles (dont intérêt LT)	405	281	313	168	298
= Epargne de gestion	3 830	4 014	4 191	3 895	2 443
- Charges financières (6611 + 6612)	890	668	709	653	706
= Epargne brute	2 940	3 346	3 482	3 242	1 737
- Remboursement du capital	1 822	2 098	2 080	2 301	2 334
= EPARGNE NETTE	1 118	1 248	1 402	942	-597

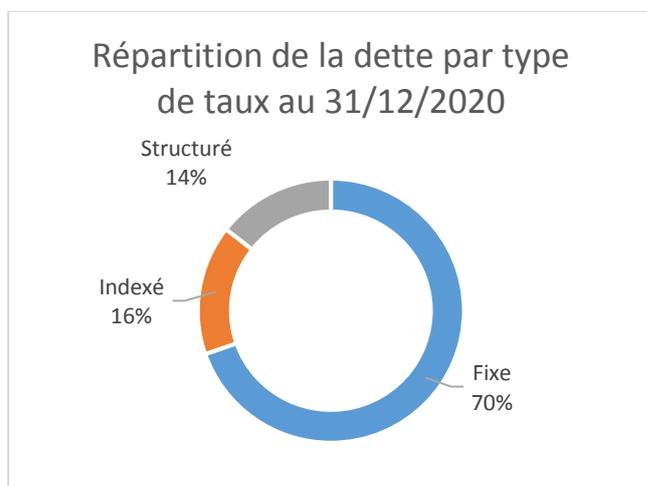
Si la Ville de Bagnères-de-Bigorre dégage depuis plusieurs années maintenant une épargne nette intéressante permettant ainsi de financer un programme d'investissement conséquent, l'année 2020 a connu une baisse du fait de la crise sanitaire. 2021 va voir se dégrader le ratio pour deux raisons essentielles : la continuité de la crise sanitaire mais également la suppression de la Dotation de Solidarité Communautaire par la CCHB. A noter cependant qu'un fonds de concours d'un montant équivalent viendra financer les investissements.

61 – LA DETTE (TOUS BUDGETS CONFONDUS) au 31/12/2020

611 - Répartition de la dette par budget



612 – Structure de la dette par type de taux

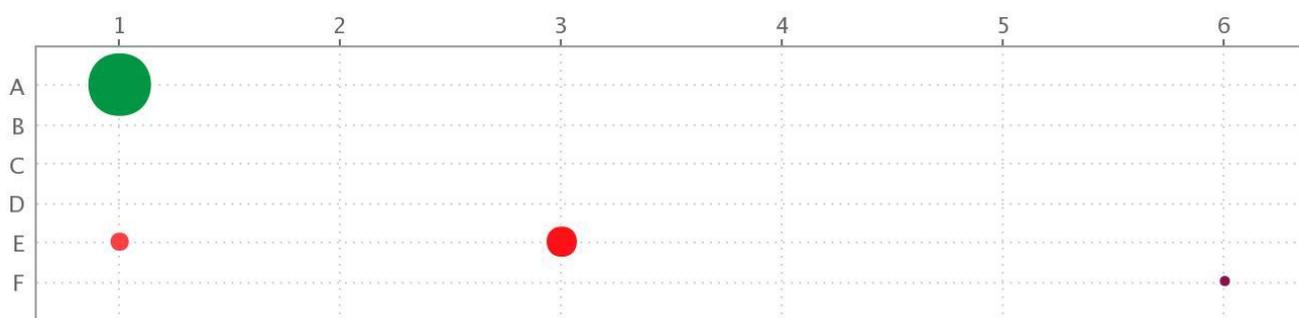


613 – Taux moyen de la dette

Le taux moyen de la dette au 31/12/2020 est de 2,62 % (en baisse par rapport à 2019 qui était de 3,02 %). Cette baisse devrait perdurer sur 2021 avec un taux moyen pour 2021 de 2,54 %.

614 – Présentation Gissler : niveau du risque de l'encours de la dette

Présentation Gissler



Présentation Gissler	Capital restant dû au 31/12/2020 en K€	%
A1	18 381	86,06%
E1	520	2,43%
E3	2 387	11,18%
F6	70	0,33%
Total	21 357	100,00%

A noter que l'emprunt E3 a été refinancé en janvier 2021 au profit d'un emprunt classifié A1 ; le F6 se termine en mai 2021 et le E1 en 2022.

62 – EVOLUTION DE LA DETTE

621 – Evolution de l'encours de la dette au 31/12

Encours au 31/12 en K€	2017	2018	2019	2020	2021
Budget principal	13 428	12 928	11 818	11 501	10 954
Budget annexe de l'eau	1 184	1 099	1 462	1 437	1 376
Budget annexe de l'assainissement	4 504	4 303	3 745	3 789	3 495
Budget annexe de l'ATT	3 027	2 606	4 760	4 630	4 141
TOTAL	22 144	20 935	21 786	21 357	19 967
Evolution en K€	110	-1 209	851	-429	-1 391
Evolution en %	0,50%	-5,46%	4,07%	-1,97%	-6,51%

Pour mémoire, le désendettement opéré depuis 2014 a permis de financer l'acquisition des Thermes de la Reine et servira à financer le projet de reconstruction de l'usine de traitement d'eau potable.

622 – Evolution des annuités

Budget principal

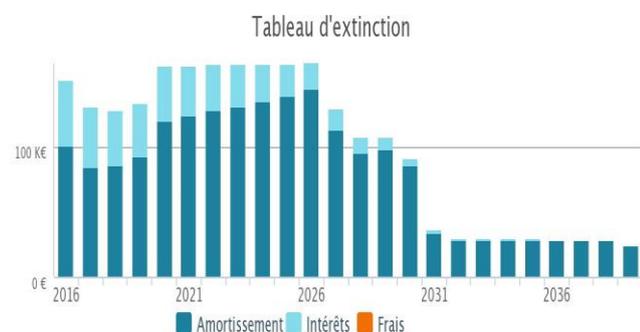
k€	2017	2018	2019	2020	2021
Capital	980	1 131	1 200	1 233	1 240
Intérêts	499	429	403	374	445
Annuité de la dette du budget principal	1 480	1 560	1 603	1 608	1 685



Budget annexe de l'eau

k€	2017	2018	2019	2020	2021
Capital	84	85	92	120	123
Intérêts	46	42	40	41	39
Annuité de la dette du budget de l'eau	130	128	132	161	162

Le coût de la dette de ce budget reste relativement stable et ce malgré les travaux réguliers.

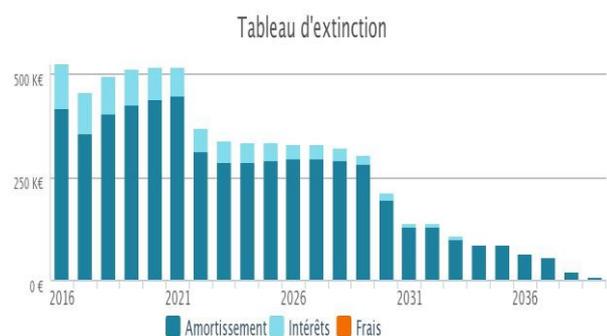


Il est important de noter que ce graphique n'intègre pas le recours à l'emprunt pour le financement de l'usine d'eau potable qui devra être contracté à l'avenir. Une telle probabilité viendra rehausser les tendances d'autant.

Budget annexe de l'assainissement

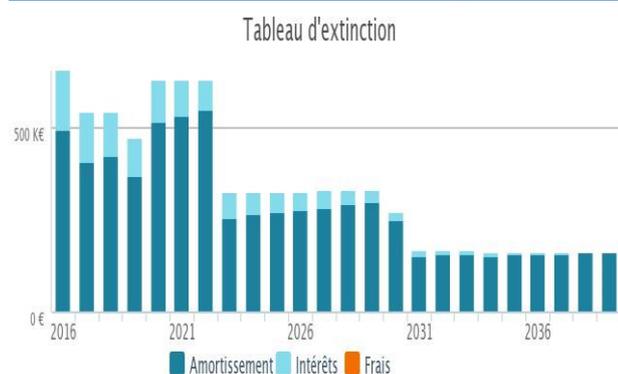
k€	2017	2018	2019	2020	2021
Capital	354	401	423	437	451
Intérêts	100	91	86	78	75
Annuité du budget de l'assainissement	453	492	509	515	526

Les gros travaux d'assainissement annuels nécessitent chaque année un financement par recours à l'emprunt qui tend à augmenter sur la période le coût de la dette.



Budget annexe de l'activité thermique et thermoludique

k€	2017	2018	2019	2020	2021
Capital	404	421	365	510	520
Intérêts	138	119	103	114	112
Annuité de la dette du budget de l'ATT	542	541	468	625	632



Charge de la dette annuelle globale

k€	2017	2018	2019	2020	2021
Capital	1 822	2 039	2 080	2 301	2 334
Intérêts	783	682	632	608	671
Annuité de tous les budgets	2 605	2 720	2 713	2 909	3 005

623 – Capacité de désendettement exprimée en nombre d'années de remboursement

Pour mémoire, la capacité de désendettement est le nombre d'années qu'il faudrait si l'épargne brute était totalement affectée au remboursement de la dette, le taux critique étant 12 ans.

Budget principal

k€	2017	2018	2019	2020	2021
Encours au 31/12	13 428	12 928	11 818	11 501	10 954
Epargne brute	1 927	1 743	2 102	2 005	397
ENCOURS AU 31/12 / EPARGNE BRUTE*	7,0	7,4	5,6	5,7	27,6

La dégradation de l'épargne brute en 2021 (effet covid + fin de la DSC) nuit fortement à ce ratio.

Budget annexe de l'eau

La capacité de désendettement de ce budget est relativement bonne. Il est à noter que le financement total par emprunt de l'usine d'eau potable viendrait dégrader ce ratio. Il reste donc à négocier avec l'agglomération TLP, les modalités de financement de l'usine.

k€	2017	2018	2019	2020	2021
Encours au 31/12	1 184	1 099	1 462	1 437	1 376
Epargne brute	230	297	198	243	200
ENCOURS AU 31/12 / EPARGNE BRUTE	5,2	3,7	7,4	5,9	6,9

Budget annexe de l'assainissement

k€	2017	2018	2019	2020	2021
Encours au 31/12	4 504	4 303	3 745	3 789	3 495
Epargne brute	297	426	357	392	578
ENCOURS AU 31/12 / EPARGNE BRUTE	15,2	10,1	10,5	9,7	6,1

La perspective de remboursement de sommes dues par les syndicats Las Aignes et Haut Adour vient améliorer la capacité de désendettement.

Budget annexe de l'activité thermique et thermoludique

k€	2017	2018	2019	2020	2021
Encours au 31/12	3 027	2 606	4 760	4 630	4 141
Epargne brute	486	880	825	601	562
ENCOURS AU 31/12 / EPARGNE BRUTE	6,2	3,0	5,8	7,7	7,4

Malgré la baisse de l'épargne brute liée à la crise sanitaire, la capacité de désendettement de ce budget reste tout à fait correcte.

Budget consolidés

k€	2017	2018	2019	2020	2021
Encours au 31/12	22 144	20 935	21 786	21 357	19 967
Epargne brute	2 940	3 346	3 482	3 242	1 737
ENCOURS AU 31/12 / EPARGNE BRUTE	7,5	6,3	6,3	6,6	11,5

En l'état actuel des prévisionnels, il est à noter que le ratio ne dépasse pas le seuil critique des 12 ans.

VII – LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

Au vu des analyses ci-dessus présentées, il est important de noter le niveau soutenu des investissements portés par la Ville de Bagnères-de-Bigorre.

Les investissements comptabilisés sont :

- Les frais d'études, logiciels et autres prestations intellectuelles (chap.20)
- Les subventions d'équipement (chap.204)
- Les achats de matériels divers (chap.21)
- Les travaux et constructions (chap.23)

A noter que 2021 inclut les nouveaux crédits et les Restes à réaliser.

	2017	2018	2019	2020	2021
Budget principal	2 443	2 805	1 962	2 890	6 942
Budget annexe de l'eau	65	148	703	166	167
Budget annexe de l'assainissement	713	261	445	110	67
Budget annexe de ATT	9	140	3 340	64	49
TOTAL	3 230	3 356	6 450	3 230	7 225

Budget principal

POSTES	2021	2022	2023	2024	2025	2026
LOGICIEL	28	25	25	25	25	25
MATERIEL INFORMATIQUE	162	70	70	70	70	70
VEHICULES	83	70	70	70	70	70
MATERIEL* ET MOBILIER	133	130	130	130	130	130
TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	322	300	300	300	300	300
OPERATION FACADES	130	100	100	100	100	100
RENOVAT° ECOLE CLAIR VALLON	230					
RENOVATION ECOLE CARNOT	150	390	390			
GENDARMERIE A LA MONGIE	998					
PARAVALANCHE DONT VERSANT SUD	60	392	450	450	60	60
CONSTRUCTION DU DOJO	15	400	400			
AMENAGEMENT URBAIN	980	500	500	900	900	500
VOIRIE	230	400	400	400	400	400
MUSEE SALIES	216	100	100	100		
CENTRE CULTUREL			50	300	300	300
AMENAGEMENT MONGIE	350	500	500	500	500	500
TOTAL	4 088	3 377	3 485	3 345	2 855	2 455

EMPRUNT ENVISAGE	600	800	800	700	400	300
-------------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Budget annexe de l'eau

POSTES	2021	2022	2023	2023	2023	2023	2024	2025
Travaux divers	380	300	300	300	300	300	300	300
TOTAL TRAVAUX	380	300						
EMPRUNT ENVISAGE	62	0						

Budget annexe de l'assainissement

POSTES	2021	2022	2023	2024	2025
Travaux divers	300	400	400	200	200
TOTAL TRAVAUX	300	400	400	200	200
EMPRUNT ENVISAGE	158	300	300	100	100

Budget annexe de l'ATT

POSTES	2021	2022	2024	2025	2026
Travaux divers	200	200	200	200	200
TOTAL TRAVAUX	130	200	200	200	200
EMPRUNT ENVISAGE	0	0	0	0	0

Tels sont les éléments financiers qui seront détaillés à l'occasion
du vote du budget primitif 2021 lors de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2021